

Accès aux soins de santé suite à la grève des gardiens de prison

Doc	a153004
Date de publication	21/05/2016
Origine	NR
	Détenus
Thèmes	Qualité des soins

Le Conseil national de l'Ordre des médecins s'inquiète de l'accès aux soins de santé suite à la grève des gardiens de prison.

Avis du Conseil national :

Communiqué de presse

La grève des gardiens de prison touche durement l'ensemble du monde carcéral, en particulier l'accès aux soins de santé qui s'est encore gravement dégradé. Dans certains établissements, les détenus ne peuvent plus consulter le médecin ni être soignés. Le Conseil national de l'Ordre des médecins s'inquiète de cette situation indigne d'un Etat de droit et qui porte atteinte aux obligations internationales de la Belgique. L'urgence sanitaire et sociale commande de prendre sans délai les mesures propres à pallier ce drame humanitaire, dont l'instauration d'un service minimum.

Par ailleurs, les besoins et les demandes dépassent largement la capacité de réponse des équipes soignantes malgré leur engagement envers la santé des détenus. La pratique médicale survit entre le manque de moyens et les contraintes de la gestion administrative. Les détenus représentent une population particulièrement vulnérable sur le plan physique et surtout psychique. Une attention particulière doit être portée à la prévention et à la prise en charge de leurs pathologies.

Le Conseil national rappelle avec force l'urgence du transfert des compétences en matière de santé dans les prisons du SPF Justice au SPF Santé publique.